**MISE EN GARDE – TENTATIVE D'ESCROQUERIE PAR COURRIER ELECTRONIQUE UTILISANT LE NOM "AGCO" (PHISHING)**

Madame, Monsieur,

Nous avons été récemment alertés de l'existence, depuis le début de l'année, de courriers électroniques et de documents adressés à de nombreuses personnes et faisant état de prétendus dons de matériels agricoles (voire informatique et/ou médical) de la société AGCO ADVANCED TECHNOLOGY SOLUTIONS ou d'autres société du groupe AGCO.

Ces courriers électroniques et documents, qui reproduisent le nom d'AGCO pour faire croire qu'ils proviennent de cette société, invitent les destinataires à effectuer une demande de donation en envoyant un courrier électronique à une adresse de courrier électronique générique (Yahoo, Gmail, Hotmail, etc.) qui n'est aucunement une adresse électronique d'AGCO.

En cas de réponse, il semble alors être demandé par les auteurs de cette escroquerie, de fournir des informations personnelles confidentielles pour compléter un "dossier" de donation (carte d'identité, signature manuscrite, etc.) et ceci aux moyens notamment d'un formulaire.

Vous trouverez ici quelques exemples des **courriers électroniques** et des **formulaires** mentionnant AGCO **qui sont des faux grossiers**. Ces messages peuvent être éventuellement relayés dans des forums de discussion.

**CES COURRIERS ELECTRONIQUES ET DOCUMENTS N'EMANENT PAS DU GROUPE AGCO OU DE L'UNE QUELCONQUE DE SES SOCIETES.**

**IL N'EXISTE AUCUNE OPERATION DE DONS DE MATERIELS, QU'ILS SOIENT AGRICOLES, INFORMATIQUES, MEDICAUX OU AUTRES, ORGANISEE PAR LE GROUPE AGCO OU DE L'UNE QUELCONQUE DE SES SOCIETES.**

**LES COURRIERS ELECTRONIQUES ET DOCUMENTS VISES CI-DESSUS SONT DES FAUX QUI SERVENT DE SUPPORT A UNE ESCROQUERIE, A LAQUELLE LE GROUPE AGCO ET LES SOCIETES DU GROUPE SONT BIEN EVIDEMMENT PARFAITEMENT ETRANGERS,** ayant pour objet de faire croire à la véracité de l'offre en utilisant le nom d'une société avec une excellente réputation et de contraindre les personnes qui y répondraient à verser de l'argent (ex : paiement des frais de transport de soit disant "dons", qui n'existent pas) ou obtenir des informations personnelles en vue d'usurper leur identité ou procéder à des opérations financières grâce à l'identité ainsi volée.

SI VOUS RECEVIEZ L'UN DE CES COURRIERS ELECTRONIQUES :

- ➔ N'Y REPONDEZ PAS ;
- ➔ NE COMMUNIQUEZ PAS D'INFORMATIONS VOUS CONCERNANT, CONCERNANT VOTRE ENTREPRISE / ORGANISATION OU VOUS-MEME ;
- ➔ NE TRANSFEREZ PAS CE COURRIER ELECTRONIQUE ET NE LE RELAYEZ PAS AUTREMENT ;

Si vous avez été victime de cette escroquerie ou si vous avez communiqué des données à caractère personnel (notamment votre signature manuscrite, la copie de votre pièce d'identité, vos coordonnées bancaires, le papier à entête de votre entreprise), il importe de réagir vite en :

- Avertissant votre organisme bancaire ou de paiement à leurs coordonnées habituelles ;

- Vous retournant vers les autorités judiciaires pour porter plainte.

L'équipe AGCO